



Comité Départemental de Vendée De Tir à l'Arc

CAHIER DES CHARGES

Championnat Départemental Tir Beursault Jeunes et Adultes

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental Beursault, jeunes et adultes, devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée, dans le respect de la réglementation de la FFTA. Pas de qualification demandée pour la participation au championnat.

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 50,00 €
- Fournir les médailles
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Rédiger le mandat et le soumettre à l'arbitre responsable ainsi qu'au Comité de Vendée
- Inscrire le championnat au calendrier Fédéral de la FFTA
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée ainsi qu'à la Ligue des Pays de la Loire
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs des compétitions Beursault de la Ligue de l'année en cours
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Etablir les feuilles de marque
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Adresser les résultats à la FFTA, à la Ligue des Pays de la Loire et au Comité de Vendée pour mise en ligne
- Ouvrir, s'il le souhaite, aux archers hors département, priorité donnée aux archers de Vendée. Dans ce cas, l'organisateur est tenu de réaliser deux classements pour la remise des récompenses

Ce championnat ne peut en aucun cas être le support du championnat de Ligue